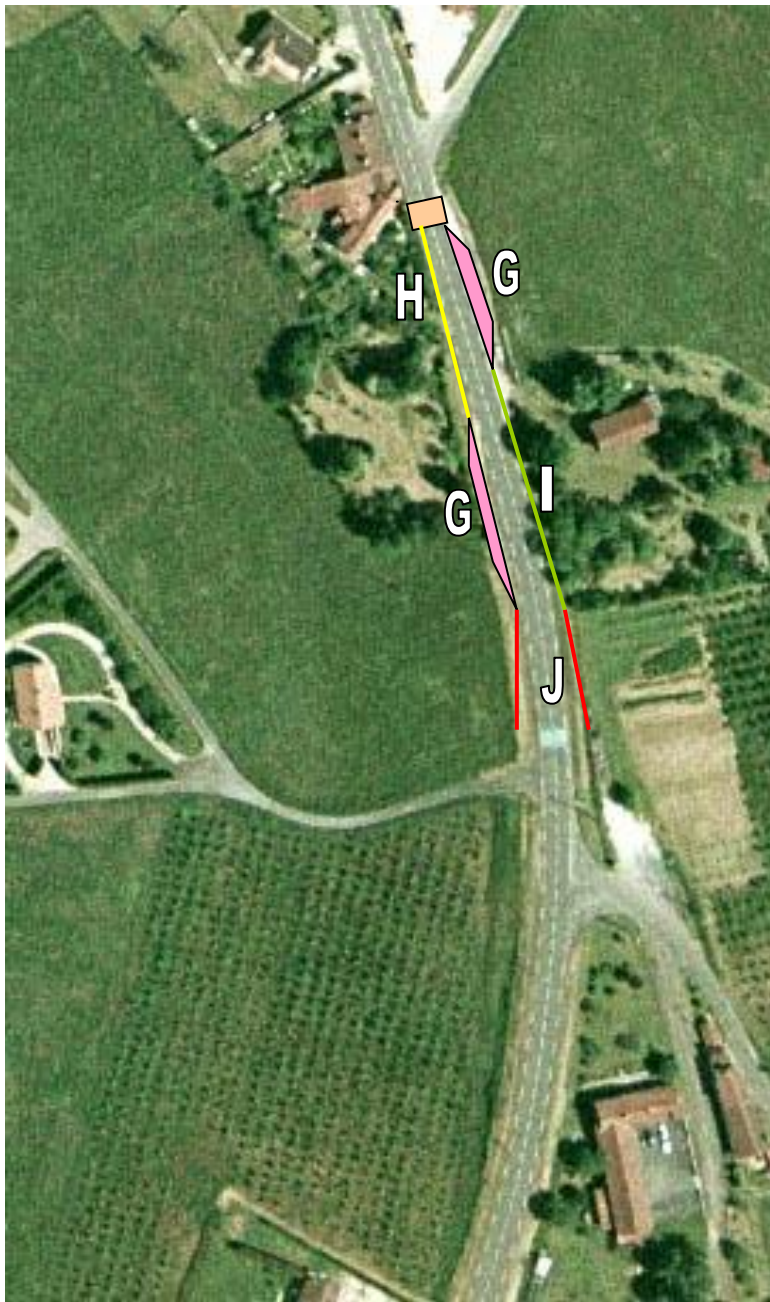


Aménagement de l'entrée du bourg côté Vergt

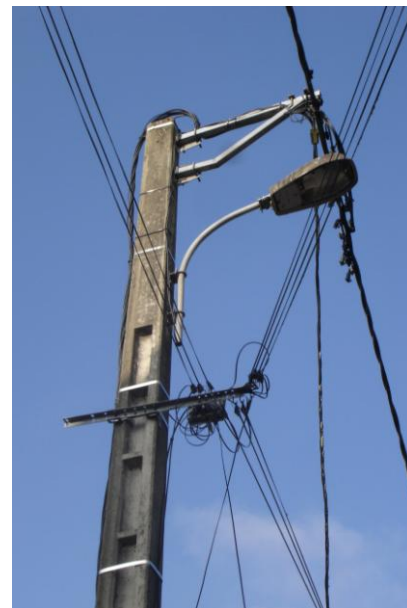


Effacement des réseaux

Cette opération s'inscrit dans une démarche d'ensemble d'aménagement du bourg de manière coordonnée. Le programme comprend l'enfouissement des réseaux filaires aériens (électrique, téléphonique et éclairage public) particulièrement disgracieux (photo ci-contre).

La maîtrise d'ouvrage concernant ces opérations sera assurée par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne (SDE24). Ces derniers entretiennent des relations conventionnelles avec France Télécom, nées de l'utilisation totale ou partielle des supports des réseaux électriques comme appui des lignes de téléphone.

L'enfouissement des réseaux sera accompagné d'un nouvel éclairage public, plus adapté, pour accroître la sécurité des usagers. L'image de la commune sera ainsi renouvelée. L'amélioration du cadre de vie du village doit permettre de maintenir son identité rurale.



G

L'arrêt de bus existant est maintenu avec plus de latitude compte tenu de la réduction d'emprise de chaussée. Le guidage optique latéral de chaussée sera maintenu grâce à la mise en place d'un caniveau double pente en continuité avec les bordures de trottoir.

H

Il est proposé de mettre en place un trottoir avec bordure et revêtement stabilisé afin de faire le lien avec l'aire d'arrêt de bus.

I

Maintien d'une bordure de trottoir afin de conserver le gabarit de la voie, tout en engazonnant le bas côté de façon soignée pour permettre un cheminement occasionnel.

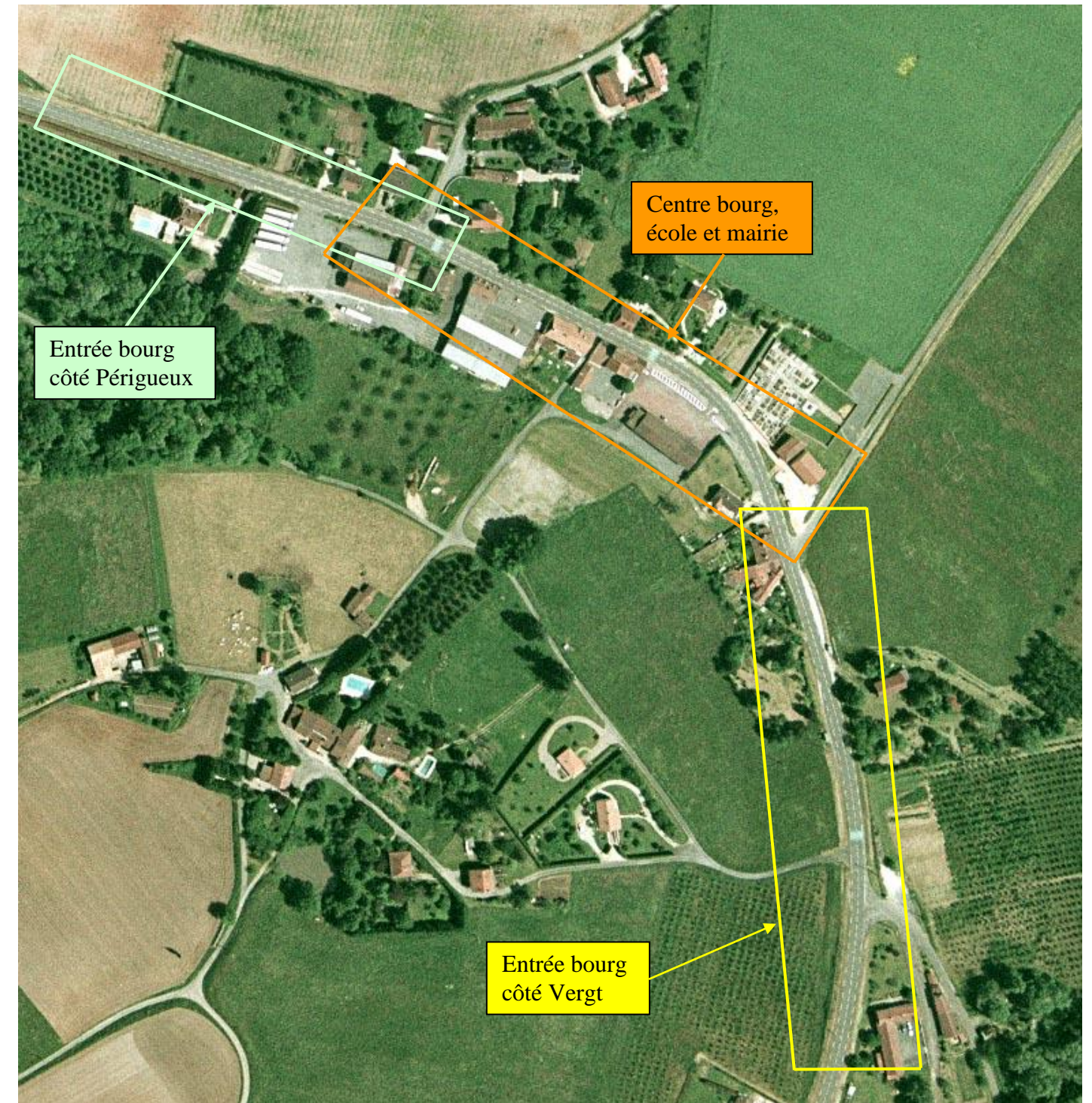
J

Mise en place d'un cône de réduction de largeur de chaussée, afin de passer de 7,5 m à 6 m. Maintien d'un accotement enherbé avec plantations latérales de type buissonnantes à tailler ou non afin de créer un effet de paroi. Côté droit en sortant on privilégiera des plantes couvre-sol comme des rosiers prostrés afin de ne pas condamner les visibilités depuis le carrefour.

PROJET D'AMENAGEMENT DE LA TRAVERSE DU BOURG

Dans un souci d'amélioration et de remise en valeur du bourg, la municipalité a décidé un programme d'aménagement du cœur du bourg et s'est engagée dans un ensemble d'actions qui sont présentées ci-après. L'idée est de transformer le regard sur le village et de renforcer la sécurité et la végétalisation. Déjà, comme vous l'avez remarqué, les plantations d'arbres réalisées en fin d'année 2009 donnent à Eglise Neuve de Vergt une nouvelle trame verte qui transforme le regard sur les entrées du bourg. Le projet s'inscrit dans cette continuité. Le programme proposé inclut l'effacement des réseaux aériens dont la réalisation est un préalable aux autres aménagements.

Le projet vous est présenté en trois ensembles d'aménagement qui ont pour point d'intersection le carrefour de l'église et celui du cimetière. La réalisation du projet est estimée à 300 000,00 € Hors Taxe hors effacement des réseaux. L'objectif est d'obtenir un financement proche de 80 % par les pouvoirs publics. Plusieurs sources de financement sont recherchées : l'Etat au titre de la Dotation Globale d'Equipement (DGE), le Conseil Général au titre des subventions pour travaux d'édilité, des contrats d'objectifs et des opérations locales de sécurité.



Aménagement de l'entrée du bourg côté Périgueux



A
Mise en place d'un cône de réduction de largeur de chaussée, afin de passer de 7,5 m à 6 m. Maintien d'un accotement enherbé avec plantations latérales de type buissonnantes à tailler ou non afin de créer un effet de paroi.

B
Mise en place de bordures avec élargissement des trottoirs. Priorité est donnée au côté droit en allant vers le centre bourg, afin de permettre un éventuel stationnement latéral. Des plantations peuvent animer les accotements, comme des arbres colonnaires (liquidambar, charmes) dont l'implantation peut être négociée avec le propriétaire du terrain.

C
Encadrement du carrefour de l'église par deux passages protégés et mise en place d'un nouvel éclairage.

Aménagement du centre du bourg

C
Aménagement du carrefour de l'église avec la mise en place de deux passages protégés encadrant un enrobé de couleur. Le trottoir sud, plus large privilégie la sécurité des piétons avec une bande verte entre voirie et cheminement.

D
La section rectiligne est réduite à 6 m de chaussée avec le recalibrage des trottoirs à 1,40 m côté nord et plus de 2 m côté sud, avec implantation d'une bande verte destinée à protéger les piétons.



E
Création d'une zone à vitesse limitée à 30 Km/h avec passages piétonniers surélevés de part et d'autre de la zone. Celle-ci se prolonge au delà de l'emplacement du bus scolaire, afin d'assurer la sécurité sur le secteur. La continuité des liaisons piétonnes est également assurée avec des trottoirs normalisés reliés entre eux par des passages protégés plus sûrs. Le revêtement de chaussée est proposé avec une coloration particulière ou une surépaisseur de gravillons collés à la résine.

La place est limitée par un aplat engazonné libérant la visibilité. Un arbre très symbolique (chêne rouge par exemple) pourra être planté à l'angle de l'entrée de la place, afin de mieux la signaler.

F
La réduction de la largeur de chaussée permettra de rectifier la voie d'accès au cimetière sur la route départementale. Un revêtement enrobé de couleur permettra de réaliser un effet d'alerte qui pourra être renforcé d'un éclairage de rappel.



